



# Un pactole pour les communes

**Éoliennes** Les opérateurs offrent de plus en plus d'argent aux communes. Ce qui apparaît comme des achats de permis jette le trouble dans le secteur.

**Cadastre** Il manque un plan à l'échelle de la Wallonie. Un cadastre des sites propices clarifierait la situation et éviterait les dérives. À défaut d'une réflexion plus globale.



**Anderlecht poursuit son sans-faute**

## Les éoliennes sèment l'argent à tout vent

Les opérateurs se disputent une place au... vent des communes les plus propices pour leurs éoliennes à coup de milliers d'€

**256 000 €**  
par éolienne installée.

C'est ce que pourrait recevoir la commune d'Assesse pour le « préjudice environnemental ». Un record qui pose des questions.

### À quand un cadastre éolien ?

Un cadastre des sites propices à l'installation des éoliennes clarifierait la situation et éviterait les dérives. Le secteur l'attend.

À Assesse, où l'opposition a soulevé le cas, le collège répond que la convention évitera une telle mésaventure. Puisque l'opérateur ne pourrait pas attaquer une convention qu'il a délibérément signée.

Pas sûr disent certains : les éoliennes étant érigées sur des terrains privés (dont le propriétaire est lui-même indemnisé), en tant que tiers, la commune n'aurait aucun droit à faire valoir. Et une telle convention serait donc nulle.

Du côté d'EDORA, la fédération qui représente le secteur, on pointe une autre question: celle du «*préjudice environnemental*» invoqué pour indemniser une commune. «*Mais quel préjudice environnemental?*», interroge Fawaz Al Bitar, conseiller éolien chez EDORA. *Via l'étude d'incidence, l'implantation d'une éolienne dépend du respect de toute une série de règles qui visent à limiter ce préjudice. Et puis l'intérêt pour l'environnement d'une production d'énergie verte est tellement grand que je ne vois pas où est le préjudice global.*» Une autre porte ouverte aux recours?

Comme le réclame d'ailleurs aussi certaines communes, EDORA plaide donc pour la réalisation d'un «cadastre éolien». Un plan à l'échelle de la Wallonie qui donnerait une vue claire des sites aptes à accueillir des éoliennes et qui les hiérarchise en fonction de leurs performances potentielles.

En début d'année, l'ex-député wallon MR Philippe Fontaine interrogeait le ministre Antoine et se demandait déjà si «la Région wallonne maîtrise bien la flambée des projets en cours et si elle a une vision globale de l'éolien sur son territoire».

